

Le Conseil du public(*) communique

Siégeant à Lausanne le 20 février dernier, le Conseil du public de la RTSR a procédé à l'analyse des émissions *Le Journal de 12h30* de RTS La Première et *Magnétique* de RTS Espace2. Il a par ailleurs entendu la titulaire en charge de l'Organe de médiation de la RTSR, Madame Raymonde Richter.

Le Journal de 12h30

Ce journal radio de la mi-journée fait le pont entre la Matinale et Forum, se consacrant principalement à l'actualité, avec des fenêtres ouvertes sur le débat, le reportage et l'actualité culturelle. Le Conseil du public apprécie la diversité des sujets, leur hiérarchisation, l'équilibre entre informations internationales, nationales et régionales, le rythme des séquences ainsi que la qualité de l'animation qui en font un rendez-vous à forte plus-value pour les auditeurs.

Le Conseil du public reconnaît la juste vision de ses productrices visant à émettre une information factuelle, sans excès de commentaires, avec un minimum d'experts invités, qui convient aux besoins des auditeurs en milieu de journée.

Il souhaiterait cependant que les compléments internet soient hissés à la hauteur de l'émission, en offrant aux auditeurs la possibilité de prolonger les sujets qui les intéressent. Cette remarque rejoint le souci de la RTS qui étudie une solution globale des prolongements internet des émissions.

Magnétique

Cette émission culturelle musicale est diffusée chaque jour du lundi au vendredi sur Espace 2 de 17h à 18h30. Proposer aux auditeurs une émission de cette durée avec une telle permanence de qualité représente un défi particulièrement délicat auquel le Conseil du public accorde une palme singulière, pleine de reconnaissance. L'accessibilité au plus grand nombre tout en restant à la fois exigeant et compréhensible par les non-initiés est une gageure que les animateurs réussissent chaque jour. Même si Espace 2 occupe un « marché » de niche, la chaîne remplit parfaitement avec *Magnétique* sa mission de service public.

Le seul bémol exprimé par le Conseil du public réside dans le souhait de compléter la prestation de l'émission par une présence plus marquée sur internet et les réseaux sociaux.

Organe de médiation

Comme chacun le sait, l'organe de médiation, institué par le Conseil du public, est chargé de traiter les réclamations relatives aux émissions et aux autres services journalistiques diffusés ou publiés par la RTS.

Il ressort que l'année 2016 a été très semblable à 2015 en termes de réclamations. En effet, l'organe de médiation a reçu 24 nouvelles réclamations, soit 3 de moins qu'en 2015. 15 ont pu être traitées en 2016 et 7 étaient toujours en cours à la fin 2016. La Télévision (RTS Un) a été visée à 14 reprises (58,35 %), et la Radio (La Première et Couleur 3) à 10 reprises (41,65 %). Les réclamations en lien avec la Radio sont en augmentation puisque le pourcentage la concernant était de 25 % en 2015 et de 20 % en 2014.

Contacts :

Matthieu Béguelin, président du Conseil du public RTSR / 079 897 63 11

Jean-Bernard Busset, vice-président du Conseil du public RTSR / 079 250 56 47

(*) Le Conseil du public – deux délégués par canton – est l'organe consultatif de la RTSR chargé de refléter les sensibilités régionales du public et d'assurer des contacts étroits entre les responsables des programmes de la Radio Télévision Suisse (RTS) et les auditeurs-télespectateurs. Il a pour tâche l'analyse critique des émissions diffusées par le service public et fait part de ses remarques et suggestions aux professionnels de la RTS.